Bureau du 6 septembre 2024

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 09h15

Cette réunion du Bureau s'est déroulée sous format hybride.

Etaient présents :

Civilité	Nom	Représente	Participation
Monsieur	Nicolas GRAVELLE	Président Eure Normandie Numérique	En présentiel
Monsieur	James BLOUIN	CC Vexin Normand	En présentiel
Monsieur	Sylvain BONENFANT	Département de l'Eure	En présentiel
Monsieur	Guy DOSSANG	Région Normandie	À distance
Monsieur	Frédéric DUCHE	Département de l'Eure	En présentiel
Monsieur	Daniel JUBERT	Département de l'Eure	À distance
Monsieur	Max RONGRAIS	CC du Pays de Conches	En présentiel

Etait excusé :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Jean-Claude PROVOST	Interco Normandie Sud Eure

Eure Normandie Numérique :

Etaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	**Directeur général**	**Non votant**
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	**Directeur général adjoint**	**Non votant**
Agent ENN	Elodie BOINET	**DAF**	**Non votant**
Agent ENN	Elise BRIGAND	**Directrice des usages du numérique**	**Non votant**
Agent ENN	Annie JACQUES	**Responsable de la communication**	**Non votant**
Agent ENN	Emmanuel CATTELIN	**Directeur technique**	**Non votant**

Il est à noter que malgré le paramétrage de l'outil de visioconférence prévoyant l'enregistrement de la séance (annexé au présent procès-verbal) ce dernier n'a pas fonctionné.

Cette séance du Bureau s'est déroulée sous le format d'un séminaire de travail afin de réunir les membres du Bureau pour aborder différents sujets pour l'avenir du syndicat.

Monsieur Nicolas GRAVELLE présente l'ordre du jour de cette réunion de travail qui porte sur un bilan des actions en cours et sur les perspectives de développement d'infrastructures.

Monsieur GRAVELLE et l'équipe ENN débutent cette première partie de réunion en faisant un bilan financier, ils évoquent les différents sujets suivants :

- ❖ Contribution des membres compétence « services et outils numériques »

Rappel du cadre règlementaire relatif à la tarification des membres selon 3 modalités :

- Outil/service mutualisé accessible à tous les membres d'ENN : Remboursement du coût de fonctionnement forfaitisé selon une grille simplifiée (prix par habitant – contribution annuelle)

- Outil/service utilisé par un petit nombre de membres : Calcul selon une clé de répartition qui impute à chacun une part du coût global

- Outil/service utilisé par un seul membre : Remboursement à l'euro l'euro des coûts de l'outil.

Dans le premier cas, le syndicat prend en charge sur son propre budget 50% des charges pour ses propres usages, il comptabilise l'autre moitié à la part mutualisée auprès de l'ensemble des adhérents ayant accès à ces outils/services.

Le syndicat refacture également une participation aux charges générales et frais de personnel.

La nouvelle activité du syndicat, compétence à la carte "Services et outils numériques" étant encore jeune (moins de 2 ans d'existence) les charges sont pour le moment encore supérieures aux recettes (24%).

❖ Budget expérimental – changement statuts

Afin d'introduire la possibilité d'intégrer, sur les seules ressources propres du syndicat, un budget dédié à l'expérimentation d'offre de service, le syndicat pourrait allouer un budget dédié à l'expérimentation de nouvelles offres afin de tester les solutions et d'évaluer leur pertinence avant un éventuel abandon ou intégration dans les outils/services à mettre à disposition des membres.

Une clause statutaire prévoirait cette possibilité et l'assemblée délibérante fixerait chaque année le montant dédié à cette enveloppe expérimentale.

Arbitrage pris : Validation de l'intégration de cette clause statutaire relative à la création d'une enveloppe expérimentale.

❖ Dégressivité de la contribution des membres compétence « aménagement numérique »

Compte tenu de l'approche de la fin du déploiement (hors nouveaux investissements) et des ressources générées par l'activité du budget annexe 2G, une dégressivité du coût de la contribution liée à la compétence "Aménagement Numérique" pour les EPCI et le CD27 est possible. L'assemblée délibérante fixera cette dégressivité chaque année pour le budget de l'année à venir. En cas de disparition totale de cette contribution, une modification statutaire sera nécessaire.

Arbitrage pris : Validation de la dégressivité de la contribution.

❖ Trésorerie : placement en cours

Rappel du cadre réglementaire dérogatoire au placement de certains fonds sur des comptes à terme. Le syndicat, compte tenu notamment de la remontée des CAT et au vu des discussions avec le délégataire ENTHD sur un protocole d'accord des différends, prépare depuis la fin de l'année 2023 cette possibilité. Aussi, suite à l'accord abouti en avril 2024 avec ENTHD, les 4M€ de pénalités pourront être placés sur un CAT pour la durée maximale de 12 mois à un taux d'environ 3%.
Placement qui pourra avoir lieu d'ici la fin de l'année après versement des fonds.

Il est également prévu ce même placement quand le syndicat aboutira sur les 2 protocoles avec Sogetrel (65k€ de pénalités) et CIRCET (49,5k€).

Arbitrage pris : Validation pour le placement des pénalités.

❖ Plan financement actualisé

Le plan de financement actualisé est présenté aux membres permettant d'apprécier les capacités d'investissement du syndicat qui seront évoqués en deuxième partie de matinée.

❖ Remboursement financements publics irréalisable

Il est également présenté le scenario de remboursement des subventions versées par les financeurs publics qui s'élèvent à près de 172M€. Sans investissement complémentaire, en 2039 le syndicat comptabilisera un excédent évalué à 159M€. Il est noté que ce remboursement obérerait toute possibilité d'investissement complémentaire et de sécurisation des infrastructures actuelles.

Arbitrage pris : laisser au syndicat les capacités d'investissement en ne remettant pas en cause les subventions versées

La deuxième partie de la réunion concerne l'aménagement numérique, les éléments suivants sont abordés :

- ❖ État d'avancement déploiement : 97,5 % et 256 723 prises déployées.
- ❖ Point constructeurs : une année 2025 qui va être intense avec les constructeurs pour sortir des marchés (pénalités…). Le bureau demande aux équipes du syndicat de récupérer le maximum-de pénalités par les pénalités.
- ❖ Désengagement de l'État de la Caisse des Dépôts et Consignation des sur les RIP.
- ❖ Vidéo protection : Le bureau décide de laisser ENTHD construire son offre de services à travers son expérimentation et prend acte que Axione développe une offre de service nationale sur le sujet. Concernant la vidéoprotection, le rôle d'ENN est réaffirmé, il s'agit d'accompagner ses adhérents uniquement sur le volet télécom et/ou coordination technique comme cela est fait dans le projet de vidéoprotection du département.
- ❖ Décommissionnement du Cuivre : Le bureau prend acte que le projet d'Orange est limité sur son lot 4 au décommissionement d'une zone correspondant à 8000 EL sur 3 EPCI : Pays de Conches, Pays du Neubourg et IBTN. Le bureau appuie la demande du syndicat de limiter le lot 4 à un seul EPCI. Les services d'ENN ont fait une demande formalisée auprès d'Orange et son DG interviendra en ce sens au Comité de Concertation Locale de la Préfecture le lundi 9 septembre 14h.

- ❖ Dissimulation des réseaux télécoms : Vu le budget excessivement élevé pour la généralisation de la dissimulation des réseaux télécoms, il est demandé au syndicat de se rapprocher du SIEGE pour évaluer le coût financier pour des projets pour lesquels Orange se désengageraient ainsi que pour les extensions de réseau.

- ❖ Investissements à venir :

    - Sécurisation collecte : le bureau valide le projet de sécurisation du réseau de collecte de la Fibre.
    - GFU : le bureau valide le projet de GFU pour le Département et les EPCI et communes qui le souhaiteraient.
    - LoRa : le bureau valide le lancement d'une étude de faisabilité du projet LoRa départemental avec un sondage des trois syndicats de ramassage et traitement des déchets, des syndicats des eaux et toutes les entités du département qui seraient intéressées par le déploiement du LoRa 27.

La troisième partie de la réunion concerne l'Agence du Numérique et les éléments suivants :

- ❖ Méthode agile

La stratégie de développement de l'Agence du numérique s'appuie sur les méthodes du design de services qui ont vocation à replacer l'utilisateur au centre de toute démarche. Il s'agit de développer une offre répondant aux besoins de terrain exprimés par les collectivités euroises, de l'expérimenter avec des pilotes, de l'évaluer de la réajuster avant tout lancement généralisé.

Dans cette démarche, l'Agence :
- S'appuie sur un groupe de 31 collectivités pilotes
- Réalise des temps d'immersion dans les communes
- Expérimente des projets spécifiques sur certains EPCI : RODP sur IBTN, les Ptits Doudous sur la CCPN, le pack Cyber sur la CCRS et EPN, Messagerie et nom de domaine sur la CCVN.

Afin de multiplier les opportunités et d'être en phase avec les attentes des services publics d'aujourd'hui, l'Agence est membre de nombreux réseaux professionnels dans le secteur du numérique et des collectivités (COTER / DECLIC / ADDULACT / Villes Internet) et développe différents partenariats avec les services de l'Etat (DINUM / ANCT).

- ❖ Nouveautés offre e-administration

La plateforme PACTE compte aujourd'hui 800 utilisateurs et de nouvelles fonctionnalités seront proposées aux adhérents dans les prochains mois :

- Une nouvelle version de la plateforme plus ergonomique intégrant les fonctions du Centre de Ressources. PACTE deviendra un outil de communication privilégié avec les secrétaires de mairie.

- Intégration du module d'animation de réseaux début 2025. Un partenariat avec le CDG 27 est en cours pour une mise à disposition de l'outil pour leur réseau secrétaires de mairie et celui des acteurs de la prévention.

- Espace sur demande, un outil de réservation de salles développé par l'ANCT. Phase test auprès des Pilotes pour une généralisation dernier trim. 2024.

- Mon Suivi Social, un outil de gestion pour les CCAS et CIAS de l'ANCT. Phase de test auprès de 2 collectivités.

- MPE, la solution de publication des marchés publics : un module de bibliothèque des DCE pour aider les communes à rédiger leurs pièces de marché début 2025.

Les élus du bureau ont demandé à ce que soit étudiée une solution de gestion des subventions en vue de faciliter les démarches des collectivités demandeuses et instructrices des différentes dispositifs d'aides.

Une communication et un accompagnement à l'utilisation des différentes solutions seront proposés à l'ensemble des adhérents en parallèle de leur lancement.

❖ Offre Cyber

L'Offre cybersécurité de l'Agence du numérique sera expérimentée fin 2024 et début 2025 et reposera sur deux volets.

Le 1er volet consistera en un Pack Cyber contenant 5 solutions qui sécuriseront les données et les systèmes d'information des collectivités. Il contiendra :
- une sauvegarde sécurisée pour sauvegarder les données
- une EDR.et un SOC pour détecter, analyser et réagir face aux menaces
- un proxy pour garantir le trafic Internet.
- un gestionnaire de mots de passe pour sécuriser les accès.

Cette offre devra être packagée et l'ensemble des solutions devra être française et certifiée.
Les collectivités seront accompagnées de l'installation des solutions jusqu'au service après-vente, et en cas d'attaque, elles seront réorientées vers le CSIRT, Normandie Cyber.
Les tarifs devront être négociés et mutualisés.
Le coût réel pour les adhérents sera précisé en fonction du montant de la subvention allouée par l'ANSSI dans le cadre de son dernier appel à projets. L'enveloppe Expérimentation pourrait également être mobilisée.

Le second volet consistera en un service de messagerie et l'accès à un nom de domaine pour les collectivités adhérentes n'en disposant pas.

Cette offre s'appuie sur le projet de la "Suite territoriale" porté par la DINUM et sera testée dans les communes adhérentes à l'Agence de la CCVN, en lien avec le référent SecNum de la gendarmerie de Gisors.

❖ Ptits doudous

Il est rappelé, dans le cadre de l'opération de communication de l'Agence, le projet de ramassage de câbles usagés auprès des communes et de leurs écoles permettant de sensibiliser à la sobriété numérique. Cette opération touchera toutes les EPCI tour à tour. La première opération sur le territoire de la CCPN a été un véritable succès :

- 1,32T a été collecté
- 3 432 kg de Co2 évités (soit l'équivalent de 16 AR Paris-Marseille avec un véhicule diesel)
- ou 7 578 litres d'eau économisés – par rapport à l'extraction de la matière si elle avait été puisée dans les ressources naturelles
- soit 1 320€ au profit de l'association – l'équivalent de plus de 1 an de doudou à offrir aux enfants opérés dans les hôpitaux Eure-Seine

Le recyclage des câbles est traité par Derichebourg Environnement qui, par le biais d'un partenariat national, décliné localement, permet de racheter la matière contenue dans ces câbles au profit de l'association Les Ptits doudous. Cette association, qui se finance exclusivement par le développement durable, permet d'améliorer le bien-être des enfants hospitalisés en équipant les salles de réveil de matériel numérique pour l'accueil des parents et enfants, ou encore d'offrir un doudou avant l'intervention chirurgicale.

Conçue dans un esprit de sobriété numérique, cette opération répond aux enjeux du développement durable en intégrant trois dimensions :

- Un volet social (au profit d'enfants hospitalisés)
- Un volet économique (valorisation de matière)
- Et un volet environnemental (récupération de matière, sensibilisation des enfants, de leurs parents à la sobriété numérique via une action concrète).

❖ RODP

Les opérateurs de télécommunication, propriétaires de réseaux, qui ont été construits sur le domaine public communal, routier ou non, aérien et/ou souterrain doivent s'acquitter d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public.

Il s'avère que certaines communes ont un manque à gagner du fait de la méconnaissance des réseaux des opérateurs présents dans leur domaine public communal, notamment celui d'Orange.

Le Syndicat souhaite proposer à ses membres (Communes, Intercommunalités et Département) de contrôler le montant de RODP télécom qu'elles perçoivent et de les accompagner dans la perception du manque à gagner éventuel.

Pour ce faire, Eure Normandie Numérique a travaillé avec un bureau d'études afin d'obtenir les métrés exacts concernés pour chaque commune.

Ces éléments pourront permettre aux communes qui le souhaitent, d'actualiser le montant de RODP qu'elles perçoivent. Il propose également de fournir la procédure d'appel de ces redevances, ainsi qu'une délibération type permettant de fixer les taux, en cas de besoin. Un accompagnement technique de notre bureau d'étude est également proposé en cas de contestation par les opérateurs.

La quatrième partie de la réunion concerne la communication et les deux sujets suivants :

- Page Linkedin

Lancée il y a 8 mois, la page LinkedIn de l'Agence du numérique compte déjà 387 abonnés.

Ligne éditoriale:

- Présentation de l'ADN et de son offre de services agrémentée de vidéos de témoignages d'élus, de secrétaires de mairie, …
- Actus de l'Agence: organisation d'évènements, participation à des salons, des conférences, …
- Republications de posts de nos partenaires (Declic, …), d'organismes en lien avec notre activité (Cybermalveillance, …)

Tous les élus qui le peuvent sont invités à interagir sur notre page pour en augmenter la visibilité.

- Prix & label en perspective

Le syndicat peut concourir à deux labels :

- « Territoire numérique Citoyen » décerné par Ville Internet, permet de valoriser les actions d'ENN en faveur d'un territoire numérique, connecté et multidimensionnel (inclus dans la cotisation à l'association de 700€/an)
- Prix de l'Innovation dans la catégorie « Planification écologique » décerné par l'AMF, permet de valoriser des solutions et collaborations avec les CT au travers de la récupération des câbles usagés en faveur de la lutte contre les pollutions, l'adaptation des ressources et du respect des limites planétaires (par le biais du recyclage) coût 450€.

Arbitrage pris : validation pour le concours à ces deux labels.

Ce séminaire de travail se termine par une réunion du Bureau.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Bureau :

- Adoption du PV du précédent Bureau
- Convention avec le Centre de Gestion de l'Eure pour le référent de signalement
- Recours à un contrat d'apprentissage
- Convention type non membre services de l'Agence du Numérique

Le premier rapport concerne l'adoption du procès-verbal du précédent Bureau en date du 29 mars 2024.

Aucune remarque ou modification n'est apportée.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le deuxième rapport concerne la Convention avec le CDG27 pour le référent de signalement.

M. GRAVELLE indique que depuis le 1er mai 2020, les collectivités ont l'obligation de mettre en place un dispositif pour recueillir les signalements des agents victimes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, de les orienter vers les autorités compétentes et de traiter les faits signalés.

Le CDG de l'Eure propose un dispositif de signalement mutualisé auprès des collectivités qui en font la demande.

Le coût de cette mission est :

- Signalement sans suite : forfait annuel de 1 000 €/an
- Signalement traité : prix unitaire : 365 €

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le troisième rapport concerne le recours à un contrat d'apprentissage

M. GRAVELLE indique que compte tenu de l'activité et des projets à mettre en œuvre pour l'Agence du Numérique, Eure Normandie Numérique souhaiterait procéder au recours d'un apprenti en Master dans le domaine de la communication.

M. GRAVELLE précise que le CNFPT prend en charge une partie des frais de formation (6 333 €), laissant à la charge de l'employeur la seule rémunération, exonéré de charges, de l'apprenti.

Le coût pour Eure Normandie Numérique est de 5,6 k€ pour l'exercice 2024 et 9,8 k€ pour l'exercice 2025. Le syndicat a dans son budget prévisionnel des crédits réservés à la prise en charge pour cette rémunération.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le quatrième rapport concerne une convention type non membre services de l'Agence du Numérique

M. GRAVELLE indique que conformément à l'article 3.3 des statuts du syndicat, les établissements publics **non membres** peuvent bénéficier de missions de mutualisation, de coopération, de mise à disposition d'outils et des prestations par ENN.

M. GRAVELLE ajoute que l'exercice de ces activités complémentaires donne lieu à une convention fixant les conditions entre la structure concernée et le Syndicat.

Ainsi, il est proposé un modèle de convention type, stipulant les services mis à disposition des organismes publics en faisant la demande et la tarification associée (identique aux syndicats à savoir sur la base du nombre d'agents à laquelle s'ajoute 5% au titre de frais de gestion) :

- Structures jusqu'à 9 agents : 105 €
- Structures de 10 à 19 agents : 210 €
- Structures de 20 agents et plus : 525 €

Le syndicat se consacre exclusivement aux CT et les groupements de collectivités. Toutefois suite au glissement des utilisateurs des services proposés auparavant par le CD27, le syndicat doit permettre une continuité des services à ces entités publiques et peut, en cas de demande, ouvrir à d'autres services mutualisés sous réserve d'une convention et tarification correspondante. Le syndicat n'a toutefois pas vocation à en faire la promotion.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ce Bureau est également un Bureau préparatoire au Comité Syndical du 23 septembre 2024.

Il est ainsi présenté aux membres du Bureau, les rapports qui seront transmis à l'ensemble des délégués dont voici l'ordre du jour :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent comité
- Adhésion des nouveaux membres à la compétence services et outils numériques
- Indemnité de fonction élus
- Autorisation en matière de placement financier
- Modification statutaire

M. GRAVELLE rappelle aux membres du Bureau que suite à l'acquisition de la compétence supplémentaire « services et outils numériques » plusieurs collectivités et établissements publics avaient manifesté leur intérêt d'être accompagnés par l'Agence du Numérique du syndicat Eure Normandie Numérique.

M. GRAVELLE indique que pour ce comité, ce sont les adhésions de 12 collectivités et la sortie de 2 collectivités qui sont à valider, portant le nombre d'adhésions à 377 collectivités au total.

M. GRAVELLE présente ensuite le rapport concernant les indemnités de fonction, il indique que suite à l'intervention de Mme Tamarelle-Verhaeghe lors du dernier CS, le syndicat a instruit le sujet.

Il explique que la nouvelle activité du syndicat, en pleine expansion avec plus de 380 entités supplémentaires, nécessite un temps de travail, d'implication, de responsabilités et de déplacements plus importants au détriment, parfois des activités professionnelles et familiales.

Il ajoute que l'inflation actuelle entraîne une augmentation significative du coût de la vie, impactant directement les dépenses quotidiennes des élus locaux.

Aussi, il est proposé la mise en place d'indemnités de fonction auprès du Président et des Vice-présidents au titre de leurs délégations de fonction.

Au titre de la transparence de la vie publique, les indemnités versées seraient les suivantes :

Civilité	Nom	Collège	Fonction	Montant de l'indemnité	Délégation de fonction
M.	GRAVELLE	Conseil départemental	Président	**348,16€**	-
M.	BLOUIN	CC Vexin Normand	1er VP	**139,35€**	Finances
M.	BONENFANT	Conseil Départemental	2ème VP	**139,35€**	Usages numériques
M.	PROVOST	Interco Normandie Sud Eure	3ème VP	**139,35€**	Suivi déploiement
M.	DUCHE	Conseil Départemental	4ème VP	**139,35€**	Suivi délégation de service public
M.	JUBERT	Conseil Départemental	5ème VP	**139,35€**	Communication
M.	DOSSANG	Conseil Régional	6ème VP	**139,35€**	Aménagement et développement du territoire

M. DUCHÉ propose de reboucler sur ce sujet.

M. GRAVELLE poursuit sur l'autorisation en matière de placement financier, il indique que par dérogation, la loi permet aux collectivités de placer une partie de leurs fonds sur des Comptes à Terme (CAT) rémunérés ouverts auprès de l'Etat.

Il précise que les sommes perçues au titre de litiges ou de pénalités sont éligibles à ce régime de placement. Il s'agit de placements simples, sans risque, rémunérés sur une durée maximale de 12 mois avec des taux d'intérêts de l'ordre de 3 %.

Il est proposé de placer les pénalités de retards du délégataire de service public actées par protocole transactionnel d'un montant de 4M€ sur un CAT.

Les intérêts perçus à ce titre seront de l'ordre de 120 k€ au terme des 12 mois.

M. GRAVELLE termine cette présentation des rapports du prochain comité, par la modification statutaire.

M. GRAVELLE indique que l'augmentation significative du nombre d'adhésions nécessite une mise à jour des statuts. En effet, l'annexe statutaire passe de 0 à 377 membres au titre de la compétence « services et outils numériques ».

Cette mise à jour est également l'occasion d'apporter diverses modifications :

- Liste des adhérents au SMO au titre de la compétence à la carte « services et outils numériques »;
- Précisions quant à l'activité du Syndicat au titre de ses compétences ;
- Encadrement sur les rapports exceptionnels sur table ;
- Désignation du Président ;
- Précisions sur les recettes et dépenses du syndicat.

M. GRAVELLE demande aux membres du Bureau s'ils souhaitent aborder d'autres sujets.

M. GRAVELLE remercie les membres du Bureau pour leur participation à ce séminaire de travail.

La séance est levée à 12h45.

Fait à Évreux, le 6 septembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS

Date publication : 12/09/2024